



Conseil municipal
De Saint Pierre d'Aurillac
Séance du 01^{er} février 2023
Salle Jean Lafourcade – Mairie

Motion des Elu-e-s contre la réforme des retraites

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation.

Cette mesure est injustifiée, le rapport du Conseil d'orientation des retraites (C.O.R.) de septembre 2022 indique clairement que le système de retraites n'est pas en danger et qu'il n'y a aucune urgence financière.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs-ses, et plus particulièrement ceux-celles qui ont commencé à travailler tôt, les plus vulnérables, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux-celles dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux-celles n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Le système de retraite par répartition, basé sur la solidarité entre les générations, est un fondement de notre pacte social et une conquête sociale majeure qui bénéficie à tous-tes les français-es et à laquelle ils-elles sont profondément attachés-es.

Aujourd'hui, ce système est menacé d'altération voire de disparition. Le gouvernement veut imposer une réforme principalement centrée sur la remise en question de l'âge légal de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Il poursuit ainsi une politique engagée depuis de nombreuses années visant à toujours faire payer les salariés-es et les retraités-es tout en maintenant des privilèges fiscaux à l'égard des plus riches.

Une autre politique économique, industrielle, artisanale et touristique tournée vers des emplois durables et les grands enjeux environnementaux de demain conduirait à un

taux de croissance plus élevé, un chômage plus bas, des recettes plus fortes et des financements améliorés.

Le Conseil municipal de Saint Pierre d'Aurillac se prononce en faveur d'une réforme juste, durable et équitable des retraites qui :

- repose sur des efforts partagés, notamment par la mise à contribution des revenus du capital et des actifs financiers,
- prenne en compte la pénibilité du travail et les carrières longues,
- permette la réduction des inégalités professionnelles et de revenus entre les hommes et les femmes,
- permette la compensation des années d'études ou de travail « fractionné »,

Le Conseil municipal de Saint Pierre d'Aurillac défend l'âge légal de départ à 60 ans, c'est une garantie pour ceux-elles qui ont atteint leur durée de cotisation, c'est une protection pour les salariés-es usés-es par le travail et qui souhaitent partir, et c'est une liberté de choix pour tous-tes les français-es.